Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 12 (1950)
Heft: 8

Rubrik: Statut des transports automobiles (STA)

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un fonds d'action pour la prévention des accidents de la circulation routière

Le 27 juillet 1950 s'est constituée au siège de la compagnie suisse d'assurances-accidents à Winterthour une commission pour la prévention des accidents. Elle a appelé a sa présidence M. Biberstein, directeur général de la «Zürich», compagnie d'assurances-accidents et responsabilité civile, et à sa vice-présidence M. J. Britschgi, directeur du T.C.S. Participent à cette action d'une part l'Automobile Club de Suisse (A.C.S.), le Touring Club suisse (T.C.S.), l'Association suisse des propriétaires d'autocamions (A.S.P.A.) et d'autre part les compagnies d'assurances-accidents et responsabilité-civile. Elle mettra à disposition des moyens propres à l'amélioration de la discipline des usagers de la route, au développement de l'enseignement de la circulation à la jeunesse écolière et à l'intensification du contrôle technique des véhicules en circulation. Les initiatives de ce genre des autorités et associations jouiront de la priorité. La commission a décidé entre autres sa participation financière à la production du matériel d'instruction nécessaire à l'enseignement de la circulation.

Statut des transports automobiles (STA)

Procédure d'opposition.

Le No. 174 de la «Leuille officielle suisse du commerce», du 28 juillet 1950, contient la 167ème publication de demandes de concession se répartissant comme suit:

Transport de choses:

Demandes de transfert d'une concession de transport provisoire:

1 demande de Bulle, 2 de Genève.

Demandes de modification d'une concession de transport définitive:

1 demande de Les Enfers BE, 1 de la Roche FR, 1 de Chironico TI.

Délai d'opposition: 28 août 1950.

Le No. 192 de la «Feuille officielle suisse du commerce», du 18 août 1950, contient la 168ème publication de demandes de concession se répartissant comme suit:

Transport de choses:

Demande de transfert d'une concession de transport provisoire:

1 demande d'Estavayer-le-lac FR.

Demande d'ouverture d'une nouvelle entreprise soumise à concession:

1 demande de Corseaux sur Vevey VD.

Délai d'opposition: 17 septembre 1950.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat central, à Brougg AG (tél. (056) 4 20 22).

Les oppositions formulées ultérieurement ne seront acceptées, en effet, ni par l'office fédéral des transports, ni par la TAG.

Les **oppositions** doivent être adressées à l'office fédéral des transports en 2 exemplaires. Il est recommandable d'envoyer, en plus, 1 copie au secrétariat central.

Droit de reproduction réservé

«LE TRACTEUR»

Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr. 5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 Zurich

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an Gratuit pour les membres de l'Association Paraît tous les mois

Prix d'insertion

1/1 page = frs. 95.—, 1/2 = frs. 55.—, 1/4 = frs. 30.—, 1/8 = frs. 17.50, prix réduits pour insertions à l'abonnement - Petites annonces: 1/15 page = frs. 8.—, 2/15 = frs. 15.—, 3/15 = frs. 22.—

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne